



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obésité

Question écrite n° 34639

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité de différencier le secteur de la confiserie. En effet, il semblerait qu'une confusion se développe peu à peu entre la production de produits sucrés industriels, avec les sucreries qui appartiennent souvent à nos traditions de confiserie de nos différents territoires. Cette campagne de dénonciation de tous les produits sucrés, comme principaux responsables des risques d'obésité, ne peut être systématiquement diffusée comme une vérité scientifique publique. Poursuivre ces affirmations reviendrait de plus à mettre en péril un large pan de notre secteur agroalimentaire et de nombreux emplois artisanaux. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34639

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9494

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)